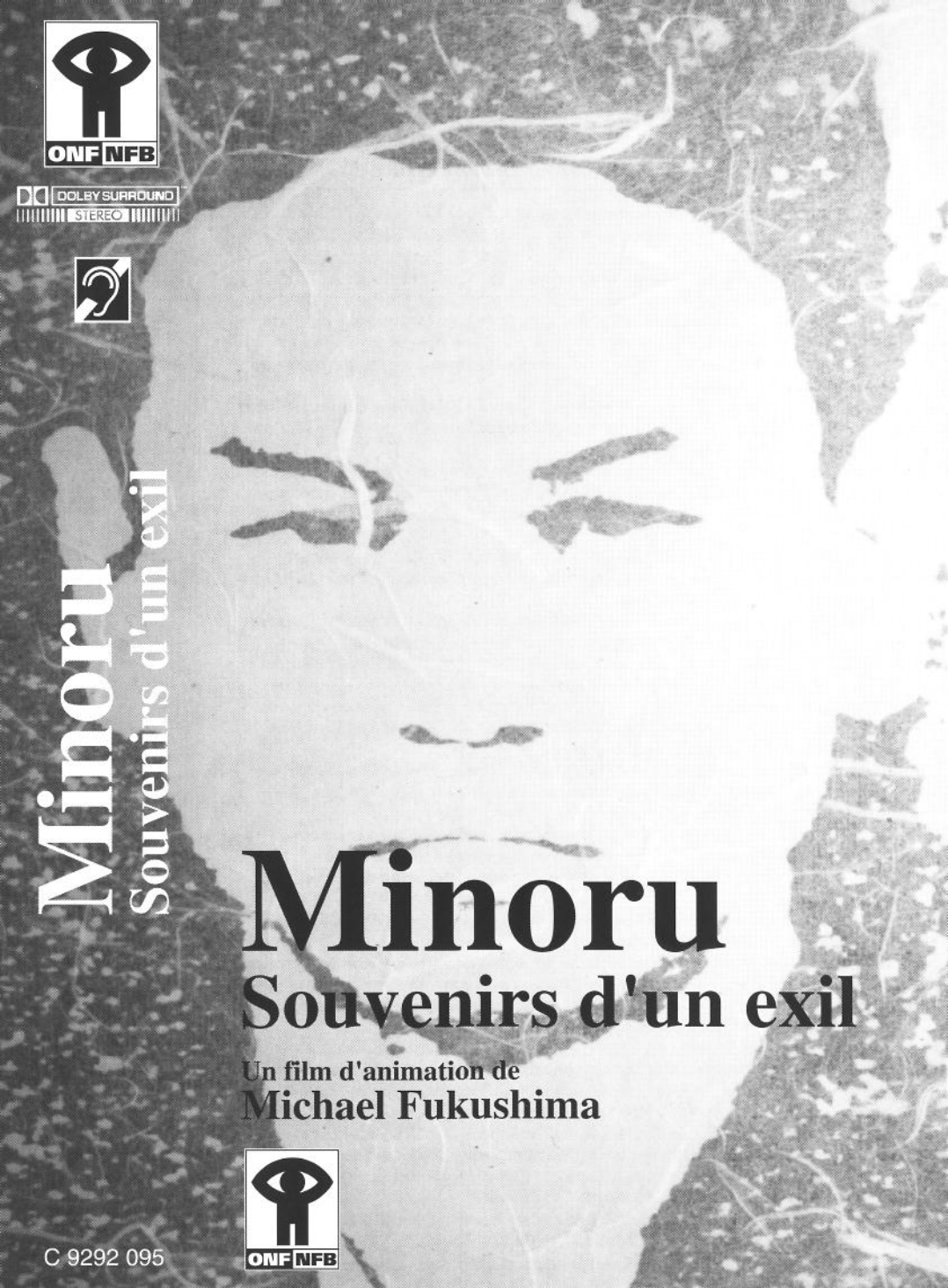
ONF NFB
DOLBY SURROUND
STEREO
Minoru
Souvenirs d'un exil
Minoru
Souvenirs d'un exil
Un film d'animation de
Michael Fukushima
ONF NFB
C 9292 095

Minoru
Souvenirs d'un exil

Les Canadiens d'origine japonaise : un peu d'histoire

- L'immigration japonaise au Canada commence vers la fin du XIX^{e} siècle.
- En 1941, il y a au pays 23 000 personnes d'origine japonaise, dont quelque 22 000 en Colombie-Britannique.
- Les Canadiens d'origine japonaise travaillent pour la plupart dans les pêches, l'exploitation forestière, l'agriculture ou la petite entreprise. Les « Orientaux » n'ont pas le droit de voter ou d'occuper certaines professions, le droit ou la pharmacie par exemple.
- L'attaque de Pearl Harbour, en décembre 1941, puis celle de Hong Kong amènent le Canada à déclarer la guerre au Japon et suscitent au pays un vif antagonisme envers les Canadiens d'origine japonaise.
- À compter du 7 décembre 1941, les ressortissants japonais doivent s'inscrire auprès de la GRC. Dès le 16 décembre, toutes les personnes d'origine japonaise, quelle que soit leur citoyenneté, doivent s'enregistrer.
- À partir du 16 décembre 1941, les bateaux appartenant à des Canadiens japonais ne peuvent plus croiser dans les eaux de la côte Ouest, puis le 13 janvier 1942, quiconque est d'origine japonaise ne peut travailler sur un bateau de pêche ou détenir un permis de pêche.
- Les Règlements concernant la défense du Canada sont modifiés de sorte qu'aucune personne d'origine japonaise ne puisse quitter la « zone protégée », une bande de 100 milles de large le long de la côte Ouest.
- Sous la supervision de la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, l'évacuation de 21 079 personnes de la zone protégée commence le 24 février 1942.
- Des quelque 22 000 personnes qui seront déplacées, internées, déportées ou rapatriées et dont les biens seront saisis, plus de 17 000 sont citoyens canadiens.
- Le produit de la vente des propriétés sert à payer l'internement des Canadiens japonais.
- Après la guerre, le 17 décembre 1945, un décret ordonne la déportation ou le rapatriement des personnes d'origine japonaise.
- Parmi les 3 964 personnes déportées ou rapatriées, 1 989 sont nées au Canada, 636 sont naturalisées canadiennes et 1 339 sont japonaises. Le décret est aboli le 24 juin 1947.
- Nul Canadien japonais n'est autorisé à racheter ses biens.
- Le 18 juillet 1947, le juge Henry Bird est nommé pour faire enquête sur des biens appartenant à des Canadiens japonais vendus à un prix inférieur à celui du marché, ou perdus, volés ou détruits alors qu'ils étaient sous la garde du Séquestre des biens ennemis.
- Il faut attendre au 31 mars 1949 pour que les Japonais puissent jouir de nouveau des droits reliés à leur citoyenneté canadienne.
- Pendant les années de guerre, on considère les personnes d'origine japonaise comme une menace possible à la sécurité intérieure du Canada. Leurs activités sont surveillées ; leurs droits suspendus. Pourtant, leur cause n'a jamais été entendue ou jugée et aucune accusation de trahison n'a été portée contre aucune d'entre elles.
- En 1984, dans un rapport intitulé *L'Égalité, ça presse !*, un comité parlementaire spécial recommande au Parlement du Canada de reconnaître officiellement le tort causé aux Japonais, pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, et de prendre des mesures pour le réparer.
  Pendant la campagne électorale de 1984, le chef de l'opposition, Brian Mulroney, s'engage, s'il est élu, à régler la question du dédommagement des Canadiens japonais.
- En mai 1986, la National Association of Japanese Canadians soumet sa proposition de dédommagement aux autorités fédérales.
- En septembre 1988, les autorités fédérales annoncent les conditions de l'accord réglant la question du redressement pour les Canadiens japonais.

— Adapté d'un article fourni par Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Réalisation, conception et animation
Michael Fukushima

Narration
Minoru Fukushima

Assistante animatrice, rendu des couleurs
Faye Hamilton

Rendu supplémentaire des couleurs
Colette Brière

Conception de la bande sonore
Normand Roger

Caméra d'animation
Jacques Avoine
Ray Dumas
Lynda Pelley

Mixage
Jean-Pierre Joutel

Producteur
Bill Pettigrew

Producteurs exécutifs
Barrie Angus McLean
Douglas MacDonald

Produit par l'Office national du film du Canada
avec la participation du Secrétariat du redressement pour les Canadiens japonais et Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Distribué par l'Office national du film du Canada

Couleur
18 min 53 s
C 0292 095 (film)
C 9292 095 (vidéo)

© 1993 Office national du film du Canada
Case postale 6100,
Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3H5

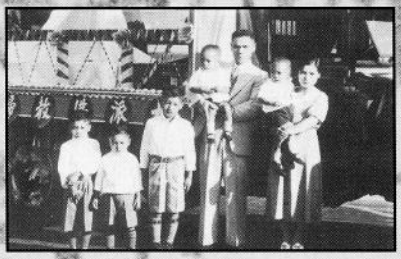

1937 — La famille Fukushima pose fièrement devant son camion de livraison flambant neuf.

Le réalisateur Michael Fukushima est né à Toronto, en 1961. Pendant ses douze premières années et demie, il suit sa famille dans les différents lieux d'affectation de son père, qui est militaire. Il entreprend des études d'ingénieur qu'il délaisse vite au profit d'études en animation au Collège Sheridan (Ontario), où il produit son premier film *Tako* (cerf-volant), en 1985.

***Tako* remporte plusieurs prix et distinctions et attire ainsi l'attention de producteurs du Studio d'animation anglaise de l'Office national du film du Canada. Depuis 1985, Michael Fukushima a réalisé plusieurs films d'animation, mais *Minoru — Souvenirs d'un exil* est son premier film à l'ONF. Après avoir vécu dans une douzaine de villes canadiennes, il habite actuellement Montréal.**

Minoru Fukushima est né à Vancouver, en 1932, troisième fils d'une famille de six enfants. Ses parents avaient immigré au Canada au début des années 20. Ils avaient ouvert une petite confiserie-épicerie dans le Petit Tokyo, à Vancouver. En 1946, après la guerre et après l'internement à New Denver, dans les monts Kootenay de Colombie-Britannique, il est déporté au Japon avec sa famille. Il s'installe d'abord à Fukui, puis finit par s'établir à Kobe, près d'Osaka. En 1950, il apprend que l'Armée canadienne recrute, pour la guerre de Corée, des Canadiens d'origine japonaise expatriés. Il s'engage et, à la fin du conflit, en 1953, il revient avec son unité au Canada, où il n'était pas retourné depuis sa déportation, en 1946. En fait, seul son frère Shig et lui-même reviendront au Canada. Il reste dans l'armée trente ans puis se retire avec sa femme dans la région du lac Okanagan en Colombie-Britannique.

Proposition d'atelier sur la prévention du racisme

Activité
Visionnement en groupe de **Minoru — Souvenirs d'un exil** et étude de diverses manifestations de racisme : discrimination systémique, exclusion, préjugés et stéréotypes.
Objectif
Mieux faire comprendre les racines du racisme au Canada. Explorer les différentes manières par lesquelles se manifeste le racisme : discrimination systémique, exclusion, préjugés et stéréotypes.
Méthode
Demander aux participants et participantes d'exprimer les sentiments et les réactions que leur inspire le film. Les inciter à réfléchir sur ce qu'ont pu représenter, pour de jeunes Canadiens et Canadiennes d'origine japonaise, le déplacement et l'internement dans des camps, le déracinement de leur milieu, la perte de leur maison et de leurs amis. Choisir certains aspects du film et les inscrire sur un tableau à feuilles : déplacement de tout un groupe de Canadiens et de Canadiennes forcés de quitter leurs foyers, écoles, entreprises en raison de leur race; interdiction de voter; interdiction d'occuper certains emplois; restriction de l'immigration japonaise au Canada et autres formes de discrimination avant la Deuxième Guerre mondiale (discrimination systémique); présupposition que tous les Canadiens japonais menacent la sécurité du Canada (préjugé); association par la culture et la société canadiennes blanches de toute personne d'origine japonaise ou d'origine asiatique à la menace du « péril jaune »; port d'un insigne par des Canadiens d'origine chinoise pour signaler qu'ils ne sont pas d'origine japonaise (stéréotypes).

Questions pour susciter la discussion

(Sujets de discussion préparés avec l'aide de Terry Watada, enseignant, auteur et travailleur communautaire.)

- Le sort réservé aux Canadiens japonais pendant la Deuxième Guerre mondiale ne fut pas une aberration, mais il procède d'une longue histoire d'exclusion, de discrimination, de préjugés et de stéréotypes dont ont été victimes les groupes ethniques, surtout les Asiatiques, de la part de Canadiens blancs.

- Le Canada était également en guerre avec l'Allemagne et l'Italie, et l'on craignait une invasion ou une infiltration sur la côte Est. Pourtant, seules certaines personnes dans chaque groupe, que l'on soupçonnait d'avoir des sympathies pour le régime en vigueur dans leur pays d'origine, ont été incarcérées. Contrairement aux Asiatiques, tous les Canadiens d'origine allemande ou italienne n'ont pas été déplacés contre leur gré.

- La discrimination raciale n'est pas seulement le fait de quelques individus qui n'aiment pas certains individus d'une autre race, c'est le pouvoir qu'a une race d'imposer ses intérêts, sa volonté et ses préjugés sur une autre. Comment ce pouvoir de la société canadienne blanche (contrôle exercé par le gouvernement, par les militaires, par la presse, par les établissements financiers) est-il mis en évidence dans le film?

ONF NFB

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le bureau administratif de la
National Association of Japanese Canadians
404, place Webb, Winnipeg (Manitoba) R3B 3J4
Téléphone : 1 204 943-2910
Télécopieur : 1 204 947-3145

Minoru — Souvenirs d'un exil raconte l'histoire de la famille Fukushima, vue par les yeux de Minoru Fukushima, à l'âge de neuf ans. Le film raconte les événements qui se sont produits entre 1941 et 1953. Après avoir déclaré la guerre au Japon, le gouvernement Mackenzie King entreprit de dépouiller, de déplacer et d'interner quelque 22 000 Canadiens d'origine japonaise, pour la plupart vivant en Colombie-Britannique.

Aux yeux des autorités, les Canadiens japonais étaient une menace à la sécurité intérieure du Canada. On sait aujourd'hui que cela était sans fondement, mais la propagande alliée avait réussi à rallier la grande majorité des Canadiens et Canadiennes à cette idée. Dans les mois précédant l'attaque de Pearl Harbour, la tension avait monté quand la question de l'engagement de Canadiens d'origine japonaise et chinoise dans les Forces armées s'était posée. Avec virulence, les politiciens de Colombie-Britannique se prononcèrent contre l'enrôlement de Canadiens d'origine japonaise. Prétextant d'éventuelles hostilités dans le Pacifique, ils demandèrent qu'on prenne les empreintes des personnes d'origine japonaise, qu'on les immatricule d'une manière spéciale et même qu'on les déporte. C'est par le recours à de telles méthodes racistes disproportionnées par rapport aux nécessités militaires qu'on tenta de justifier ce qui devait suivre.

En retirant aux ressortissants japonais et aux Canadiens et Canadiennes d'origine japonaise leurs droits civils, le Canada commettait une grave entorse aux droits humains. Quarante ans devaient s'écouler avant que les autorités canadiennes reconnaissent leurs torts. En 1984, un comité parlementaire spécial demanda au Canada de reconnaître officiellement les faits. Le 22 septembre 1988, à la suite d'un accord historique intervenu entre le gouvernement et la communauté canado-japonaise, une entente fut signée offrant une réparation symbolique aux survivants et à leur collectivité.

« Mon père est revenu et a refait sa vie. En cours de route, il a tourné la page, et il est demeuré muet sur ce qu'il valait mieux oublier. Ces silences font partie de mon identité, ils sont mon autre héritage. Cependant, je suis citoyen canadien à part entière, cela est immuable. Mon père a affirmé sa citoyenneté canadienne malgré la haine et l'oppression. Je suis Canadien parce qu'il s'est battu pour le demeurer. »

— Michael Fukushima

Minoru
Souvenirs d'un exil

« À l'automne 1987, j'avais 26 ans. C'était la première fois que je demandais à mon père, Minoru Fukushima, de me parler de son enfance. Voici son histoire. »
— Michael Fukushima

Le 7 décembre 1941 — une date qui devait bouleverser pour toujours la communauté japonaise du Canada — fut un jour comme les autres pour le jeune Minoru Fukushima, alors âgé de neuf ans. Il ignorait que le bombardement de Pearl Harbour, par un pays qu'il ne connaissait que de nom, le plongerait dans un monde empreint de racisme qui l'obligerait bientôt à quitter le Canada, son pays natal. Comme des milliers d'autres Canadiens d'origine japonaise, Minoru et sa famille furent déclarés ennemis du Canada, obligés de quitter leur maison, envoyés dans un camp d'internement au centre de la Colombie-Britannique et, enfin, déportés au Japon.

Réalisé par Michael Fukushima, le fils de Minoru, le film associe avec art l'animation classique et les documents d'archives. Les souvenirs du père se mêlent à la voix du fils, tissant une histoire de souffrance et de survivance, de droits perdus et retrouvés.

Une production de l'Office national du film du Canada, avec la participation du Secrétariat du redressement pour les Canadiens japonais et Multiculturalisme et Citoyenneté Canada.

Réalisation : Michael Fukushima
Production : Bill Pettigrew

Version française :
Réalisation : Dagmar Teufel
Production : Jacques Vallée

DOLBY SURROUND STEREO

Avec sous-titres codés pour les personnes sourdes ou malentendantes.

C 9292 095
18 minutes 53 secondes